

RÉGINALD DE BECO

De la prison dorée à l'engagement humain



Avocat engagé dans la défense des droits de l'homme, Réginald de Beco milite de longue date pour humaniser les conditions de détention et proposer d'autres sanctions que la prison.

© Magazine L'opel - Gérard Heyois

On vous connaît comme un militant engagé dans différentes associations de défense des droits de l'homme ou des prisonniers. Mais vous êtes d'abord un avocat pénaliste. Dans quel esprit exercez-vous ce métier ?

– Comme avocat pénaliste, je suis en contact permanent avec mes clients, soit

des prévenus accusés de crime et délits, soit des victimes qui demandent réparation. Je vis mon métier avec la préoccupation première de comprendre au mieux mon client, de l'accompagner humainement et de le défendre dans une plaidoirie argumentée sur base du dossier. J'essaie d'être en empathie avec lui. En plus de trente ans de carrière, j'ai vu toutes

sortes de personnes, des gens rejetés de partout, des criminels aussi. Mais j'ai toujours senti une étincelle d'humanité chez chacun d'eux.

– Comment en êtes-vous arrivé à vous engager spécifiquement dans le droit pénal ?

– Mon histoire personnelle n'est pas étrangère à ce choix. Très jeune, mon

frère et moi avons vécu en internat d'où nous ne rentrions que très rarement à la maison. J'ai fait mon école primaire dans un pensionnat de la station suisse de Gstaad dans une terrible solitude puis mes humanités dans le pensionnat de la Berlière en Belgique où je devais rester seul avec mon frère le week-end. J'ai eu un sentiment d'abandon, de rejet, de solitude profonde. Mon père m'a dit à la fin de sa vie que nous avons connu une jeunesse sans tendresse de sa part. Je viens donc d'un milieu privilégié mais en vivant dans des prisons... dorées ! Cela explique peut-être que je suis sensible plus que d'autres au sort des prisonniers.

– *Tout n'a pas été noir durant cette jeunesse ?*

– Ce qui m'a profondément marqué aussi, heureusement, c'est la bonté, la gentillesse de certains professeurs religieux qui nous enseignaient et nous accompagnaient. Le psychiatre Boris Cyrulnik parle à juste titre au sujet des jeunes ayant vécu sans parents présents, de résilience et de vitalité possible grâce à des personnes de référence autres que les parents et qui nous accompagnent dans les moments difficiles. Ça a été mon cas.

– *Votre expérience personnelle d'un relatif enfermement vous aide à mieux comprendre des détenus ?*

– Quand mes clients détenus me parlent des difficultés de l'enfermement, je crois qu'ils sentent que cela résonne en moi.

– *C'est pour cela aussi que vous avez entamé des études de droit ?*

– Je voulais être psychiatre mais pour mon père, c'était impensable. À cette époque, j'étais malléable et j'ai donc étudié le droit. Durant ces études, j'ai été en contact avec le Service de protection de la jeunesse de Bruxelles. On m'a confié des dossiers lourds de jeunes en difficulté, victimes d'abus ou de violences. J'ai découvert des situations dramatiques. Ce fut le déclic de mon engagement. Les procès d'assises que j'ai commencé à suivre m'ont aussi fortement marqué. De manière très claire et décidée, j'ai alors voulu devenir avocat pénaliste. Dans le métier, j'ai très vite été confronté aux mauvaises conditions de détention en prison, ce qui m'a poussé à m'engager à la Commission « prisons » de la Ligue des droits de l'Homme, où je suis toujours. J'ai aussi rencontré des toxicomanes en pri-

son dont j'ai beaucoup assuré la défense. J'en ai défendu beaucoup et avec d'autres, nous avons fondé l'ASBL Projet Lama qui accompagne des toxicomanes lourds. Parmi d'autres engagements, depuis huit ans, je suis président de la commission de surveillance de la prison de Forest-Berkendael où mon épouse est aussi engagée.

– *On connaît l'état déplorable de beaucoup de prisons belges. Vous avez fait des rapports alarmants aux autorités. Pourquoi répond-on si peu à ces manquements aux droits de l'homme ?*

– Tout récemment, je suis allé expliquer avec d'autres à la Commission Justice du Sénat les conditions de détention déplorables, inhumaines, des personnes internées et jugées irresponsables de leurs actes. Quelques sénateurs comme Clothilde Nyssens jadis ou Georges Dallemagne s'en préoccupent mais beau-

« C'est en aimant des êtres humains, qu'on rencontre aussi Dieu. »

coup d'hommes politiques avancent les arguments du manque de moyens budgétaires pour justifier l'inaction ou les lenteurs. Je crois aussi que la condition pénitentiaire n'est malheureusement pas une préoccupation majeure des électeurs. De larges franges de la population sont obnubilées par la sécurité et persuadées que les détenus vivent confortablement. Cela me met dans une colère noire. L'état matériel des prisons est de la compétence de la Régie des bâtiments et donc du ministère des Finances qui n'a rien fait notamment pour les prisons bruxelloises. C'est du désintérêt. Pour ces responsables, ce n'est hélas pas prioritaire, pas porteur électoralement.

– *Vous êtes sensible aux conditions matérielles mais aussi au désarroi psychologique des détenus...*

– Je sens cette souffrance chez les détenus qui perdent tout du jour au lendemain et notamment les relations des proches qui disparaissent. Pour beaucoup de gens ordinaires, celui qui est détenu a franchi la ligne de la légalité et il n'y a pas de raison de faire preuve de compassion pour lui. Je suis révolté aussi par l'abus de la détention préventive de personnes arrêtées avant jugement. Des juges y ont trop souvent recours alors

que cette détention ne peut intervenir qu'en cas d'absolue nécessité, de circonstances graves et exceptionnelles. Résultat : les prisons sont surchargées. Un de mes souhaits est de voir se concrétiser la procédure pénale accélérée notamment pour les petits et flagrants délits.

– *Vous êtes aussi choqué par le rôle souvent néfaste de la presse dans des affaires judiciaires ?*

– J'ai vécu cela en défendant plusieurs personnes accusées à tort par exemple de pédophilie, qui ont subi un acharnement médiatique avant et pendant le procès et qui ont été ensuite acquittées purement et simplement. Ces personnes ont vu leur vie broyée par ce type d'articles, même si elles ont été finalement innocentées par les tribunaux.

– *Vous avez défendu des personnes accusées à tort d'un délit ou crime mais aussi des abuseurs sexuels qui refusent de reconnaître pleinement la gravité de leurs actes...*

– Souvent, ces personnes nient dans un premier temps l'évidence. Une part d'eux-mêmes ne peut assumer cela, au risque d'une sorte de décomposition psychique totale. Pour ces personnes, un travail est à faire pour qu'elles assument cette part d'ombre. Ce sont souvent des gens qui ont vécu eux-mêmes des abus, qui ont des pulsions non-maîtrisées et qui regrettent d'être passés à l'acte.

– *Les gens exigent d'être en sécurité. Et les sanctions sont quand même nécessaires en cas de délits...*

– Je comprends ce besoin de sécurité et le fait qu'il faut sanctionner un délit. Mais ce n'est pas une raison pour rendre les conditions de détention inhumaines. La sanction, c'est la privation de liberté et rien d'autre. Ce qui m'indigne le plus, c'est l'enfermement sans espoir. Celui qui est condamné à une peine de prison trop longue perd tout espoir de réinsertion. Il est coupé de liens sociaux, familiaux, professionnels. Dans ces conditions, rares sont ceux à rester « debout ».

– *Vous plaidez aussi pour d'autres sanctions que l'enfermement...*

– Pour une bonne part de l'opinion publique, la prison est la seule réponse possible. On devrait proposer beaucoup plus d'autres sanctions aussi effi-

caces et extrêmement lourdes comme des amendes, l'interdiction d'utiliser un véhicule automobile, des peines de travail au service de la société ou d'associations.

– *Voilà près de quarante ans que vous militiez en ce sens. Le découragement ne vous guette pas ?*

– C'est vrai que le pouvoir politique n'est pas très actif pour améliorer la procédure pénale et les droits des détenus. Heureusement, les instances internationales comme la Cour européenne des Droits de l'Homme jouent un rôle primordial et positif. Grâce à un arrêt de celle-ci, il est par exemple maintenant acquis qu'un avocat puisse assister un prévenu qui est interrogé.

– *Est-ce que votre engagement trouve aussi ses racines dans un terreau chrétien ?*

– Mes parents étaient catholiques plus par tradition et de manière formelle, sans que je les sente animés par une foi profonde. Par contre, au collège, j'ai été touché par des professeurs religieux, animés par une grande foi chrétienne. Quand j'ai commencé des études de droit à Leuven au début des années 1970, toujours très seul, j'ai fait une profonde dépression. C'est à ce moment-là, si je puis dire, que j'ai rencontré Dieu, un « Être » avec qui je suis entré en dialogue. Ce dialogue s'est approfondi et continue. C'est « Lui » qui m'anime encore aujourd'hui du matin au soir.

– *C'est au cours d'une retraite que vous l'avez découvert ?*

– C'est une expérience personnelle faite dans la prière, dans l'appel à ce qu'il me vienne en aide. Pendant une première période, je me suis senti vraiment en union avec lui. C'était exaltant puis ce sentiment de présence a disparu. J'ai souffert de cette absence, de ce vide, avant de découvrir que c'est en rencontrant et aimant des êtres humains qu'on rencontre et aime Dieu aussi.

– *Certaines lectures ont joué un rôle dans votre vie de foi ?*

– Certainement. Je suis un grand lecteur. J'ai lu *Les Pères du désert*. J'admire Isaac, le Syrien, un grand spirituel de l'orient chrétien, qui m'a conduit à la spiritualité orthodoxe. Par la lecture, j'ai trouvé des réponses à mes questions. Je me lève

souvent tôt le matin pour lire et méditer à partir de textes religieux. Je suis notamment un priant à partir des psaumes, que j'aime beaucoup. J'ai beaucoup lu et aimé aussi des livres de Marcel Legault, François Varillon, Hans Küng, des théologiens de la libération comme Leonardo Boff...

– *Vous restez catholique ?*

– Je viens d'un milieu catholique mais je me considère avant tout comme chrétien. Je vis très mal l'absence d'œcuménisme et je suis aussi à l'aise à un office chez les protestants ou chez les orthodoxes.

– *Vous avez été ou êtes en lien avec une communauté ?*

– Habitant Leuven, nous avons fait partie, mon épouse et moi, de l'équipe pastorale de la paroisse universitaire francophone animée par Monseigneur Goossens. J'y ai été très actif et à la demande du curé, ai souvent fait des homélies. Après le départ définitif de l'UCL de Leuven, notre

« En plus de trente ans de carrière, j'ai vu toutes sortes de personnes, des gens rejetés de partout, des criminels aussi. Mais j'ai toujours senti une étincelle d'humanité chez chacun d'eux. »

paroisse s'est intitulée la « Communion Louvain-Bruxelles » et nous avons été hébergés d'abord à la chapelle du centre œcuménique de l'UCL à Woluwé puis dans la chapelle Emmaüs mise à notre disposition par l'abbé Mawet à Stockel. Nos enfants y ont été baptisés et y ont fait leurs parcours religieux. J'ai été le premier président laïc de cette paroisse. Mgr Goossens est décédé il y a quelques années et finalement l'aventure de cette paroisse ou communauté particulière s'est arrêtée.

– *Parallèlement, vous avez mis sur pied un groupe de partage avec des amis chrétiens...*

– Oui, à partir de cette paroisse, avec quelques amis, nous avons créé ce que nous avons appelé « l'équipe de réflexion Saint Thomas ». Nous sommes une petite dizaine et nous nous réunissons une fois par mois depuis trente ans. Après un repas commun et des échanges sur notre quotidien, nous débattons autour d'un thème comme par exemple la foi, la souffrance, l'amour, la vie de couple, etc.

– *Votre groupe a publié une carte blanche dans La Libre Belgique du temps du pontificat de Benoît XVI. Vous vous disiez profondément tristes et désemparés devant l'évolution de l'Église catholique romaine...*

– Ce qui m'a beaucoup crispé, c'est l'obsession d'une certaine Église sur les questions liées à la sexualité et son attitude notamment vis-à-vis des homosexuels.

– *Dans le domaine de la foi, des affirmations doctrinales, où en est votre réflexion ?*

– Je viens de rédiger un petit essai que j'ai intitulé *Credo d'un laïc* dans lequel j'essaie à partir des affirmations du Credo d'expliquer ce que je crois aujourd'hui, en me basant sur les lectures de différents théologiens. Je constate notamment à propos de notions comme l'incarnation ou la résurrection que les interprétations de ces termes sont loin d'être unanimes ou claires.

– *Comment voyez-vous le Christ ?*

– D'abord comme une personne qui a un langage de paix, de pardon, de miséricorde et qui surprend en ne correspondant pas à ce qu'on attendait qu'il soit, un chef ou un roi traditionnel. Comme avocat, je suis évidemment impressionné par le récit de la femme adultère et le refus de juger et condamner. Dans la

société, il faut des juges et des sanctions mais moi, personnellement, je me sens incapable d'être juge et de condamner. Avec mes enfants, je n'ai jamais condamné leurs manquements mais je leur ai toujours demandé de réparer.

– *Votre impression à propos du nouveau pape ?*

– J'ai été séduit par sa simplicité, son souci de la justice sociale. Il a l'air d'être cohérent et de vivre ce qu'il enseigne. Je ne sentais pas cela chez les papes précédents mais j'ai beaucoup aimé Jean XXIII. J'encourage à lire son extraordinaire *Journal d'une âme*.

– *Une réflexion à ajouter... ?*

– Oui. Dire simplement que pour moi, la prière est l'oxygène du chrétien.